

## Glossaire

### Modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de Biot

**BHNS** : Bus à Haut Niveau de Service, également nommé Bus-Tram dans le rapport

**CASA** : Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

**DUP** : Déclaration d'Utilité Publique

**INPI** : Institut National de la Propriété Industrielle

**LLS** : Logement Locatif Social

**MS** : servitude de Mixité Sociale

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Intégration. Les logements locatifs sociaux sont habituellement appelés par le prêt qui a contribué à leur financement. Le prêt locatif aidé d'intégration finance des logements locatifs destinés à des ménages qui cumulent des difficultés économiques et des difficultés sociales. Comme le PLUS, ce prêt finance l'acquisition ou la construction de logement à usage locatif et est destiné à un organisme HLM ouvrant droit à une subvention de l'Etat.

**PLH** : Programme Local de l'Habitat

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social. Les logements locatifs sociaux sont habituellement appelés par le prêt qui a contribué à leur financement. Le prêt locatif à usage social est actuellement le dispositif le plus fréquemment mobilisé pour le financement du logement social. Le PLUS peut financer l'acquisition ou la construction de logement à usage locatif, ainsi que le cas échéant les travaux d'améliorations correspondants. Ces prêts destinés à un organisme HLM, ouvrent droit à une subvention de l'Etat.

**PLS** : Prêt Locatif Social. Les logements locatifs sociaux sont habituellement appelés par le prêt qui a contribué à leur financement. Le prêt locatif social finance des logements locatifs dans les zones où le marché immobilier est tendu (tel que la côte d'Azur). Il s'adresse à tout investisseur qui achète un logement pour le louer. Il est destiné à financer des appartements et des maisons mais aussi des logements étudiants et des foyers. Les logements financés en PLS sont destinés à des ménages aux revenus trop élevés pour bénéficier des habitations financées par le Prêt locatif à usage social (PLUS), mais pas assez élevés pour le secteur intermédiaire et le marché libre.

**PSLA** : Prêt Social Location Accession. Il finance des logements d'accession à la propriété dans le neuf, accessible sous conditions de ressource. Il comporte une phase locative et une phase d'accession à la propriété et permet de bénéficier d'avantages fiscaux (TVA à taux réduit et exonération de TFPB durant 15 ans).

**ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté